

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux -
Réalisation d'études préliminaires de type infrastructures - Marché de maîtrise
d'œuvre - Renouvellement du jury - Désignations**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le 29 mai 2009, notre Etablissement public a adopté la délibération 2009/0242 dont l'objet est rappelé ci-après :

Les nouveaux programmes d'aménagement développés par la Communauté Urbaine visent à améliorer, pour tous les usagers, les conditions de l'utilisation de l'espace public en définissant dans le cadre du PDU et le PLU de nouvelles règles de partage de la rue visant à répondre au triple impératif de la sécurité, de la qualité de vie et de l'embellissement de la ville.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- améliorer les conditions de sécurité des déplacements des piétons et cyclistes,
- assurer les conditions d'un bon fonctionnement des déplacements pour tous les modes de transport en privilégiant ceux qui sont faiblement consommateurs d'espace et d'énergie (transports en commun, taxis, deux roues, marche à pied),
- contribuer à l'amélioration de la qualité de vie (vie résidentielle, sociale, économique) notamment pour ce qui concerne l'environnement (bruit, mais aussi paysage urbain....),
- promouvoir la qualité des espaces publics sur le plan de l'embellissement, du confort, de la commodité...

Le volume des études menées dans ce cadre par la Direction des Grands Travaux de la Communauté Urbaine de Bordeaux évoluant au gré des demandes formulées par les communes, il est apparu nécessaire de fournir à cette Direction, les moyens de mener correctement l'ensemble des études dans des délais satisfaisants.

Il a ainsi été envisagé de recourir à des marchés à bons de commande, tels que décrits par l'article 77 du Code des marchés publics, qui permettent d'avoir toute la réactivité souhaitée

face aux multiples demandes, plusieurs missions pouvant ainsi être conduites simultanément sur différents secteurs du territoire communautaire.

Les services, ont en conséquence élaboré les pièces de la consultation en vue de l'attribution d'un marché à bons de commande portant sur l'élaboration d'études préliminaires (EP) de type infrastructures.

Ce marché aura une durée de 4 ans, les minimum et maximum s'élevant respectivement à 200 000 € HT soit 239 200 € TTC et à 800 000 € HT soit 956 800 € TTC.

Les dépenses en résultant seront imputées selon le cas, dans le cadre des exercices concernés, aux budgets des différents programmes de voirie.”

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre étant soumis à l'avis d'un jury composé des personnes énoncées à l'Article 24-I du Code des Marchés Publics, le Conseil de Communauté, par la délibération évoquée plus avant, a élu cinq de ses membres en qualité de titulaires et cinq de ses membres en qualité de suppléants :

Titulaires : M. COUTURIER, Mmes DE FRANCOIS et DUBOURG-LAVROFF et MM. GUICHARD et POIGNONEC

Suppléants : MM. SOUBABERE, DANJON, BOUSQUET, FEUGAS, ROBERT.

Suite à la démission de Mme DUBOURG-LAVROFF de son mandat de Conseiller communautaire, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres visés à l'article 24-1 du Code des Marchés Publics.

Par une lecture combinée du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code des Marchés Publics, la désignation par le Conseil intervient en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Avant de procéder aux opérations de désignation, il vous est proposé que les listes soient déposées sur le bureau du Secrétaire de Séance.

Vu la liste (ou les listes) ainsi déposée(s),

Considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- abroger les dispositions de la délibération 2009/0242 du 29 mai 2009 en ce qu'elles ont constaté les élections des représentants du Conseil au sein de ce jury

- prendre acte de la liste (ou des listes) déposée(s).

- décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret comme le permettent les articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT.

A l'issue des opérations électorales, ont été élus membre de ce jury :

M. COUTURIER, Titulaire, ayant pour suppléant M. SOUBABERE
Mme DE FRANCOIS, Titulaire, ayant pour suppléant M. DANJON
M. GUYOMARC'H, Titulaire, ayant pour suppléant M. BOUSQUET
M. GUICHARD, Titulaire, ayant pour suppléant M. FEUGAS
M. POIGNONEC, Titulaire ayant pour suppléant M. ROBERT

- et autoriser en conséquence Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations effectuées

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. ALAIN DAVID